

TRANS'FORMATION CENTRE-VAL DE LOIRE : accélérateur régional de compétences

Processus d'inscription des organismes de formation dans
le Parcours d'Accompagnement Stratégique (PAS)

LA DEMARCHE TRANS'FORMATION

Pour amplifier la modernisation de l'appareil de formation régional, la Région Centre-Val de Loire a fait le choix de construire une démarche d'accompagnement et de professionnalisation : « Trans'Formation ». Construite autour d'actions collectives et individuelles, elle apporte une réponse à tous les besoins et à toutes les typologies d'organismes de formation.

Ainsi, la démarche Trans'Formation a été conçue comme un dispositif d'accompagnement et de professionnalisation hybride qui vise deux objectifs :

- Accompagner la transformation des organismes de formation au travers d'un **Parcours d'Accompagnement Stratégique (PAS)**. Ce parcours accompagne individuellement les organismes de formation dans leur réflexion stratégique globale et dans la mise en œuvre du plan d'actions qui en découlera grâce à l'appui de consultants experts ;
- Professionaliser les organismes de formation au travers d'une **offre collective d'accompagnement et de formation (ACO)** sur des thématiques « cœur de métier » telles que l'ingénierie de formation, l'hybridation des parcours, l'accompagnement des publics, l'évaluation ou la transition écologique...
- Animer la communauté des dirigeants d'OF au travers d'**ateliers et de rdv Trans'Fo** qui leur permettent d'échanger, de s'inspirer et de coopérer.



LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE

Le parcours d'accompagnement stratégique dit « PAS » est articulé autour de 2 phases :

→ Une phase de diagnostic 360° qui donne lieu à la formalisation d'une feuille de route

Cette phase a pour objectifs de permettre à chaque organisme de formation de :

- Faire un état des lieux de ses pratiques et de son organisation en questionnant notamment le modèle économique, l'organisation de l'OF, le management, les ressources humaines, l'offre de formation, le marketing et le commercial, la gestion financière, l'activité formation, l'amélioration continue, la RSE / volet environnemental... ;
- Profiter de cet état des lieux pour engager ses équipes et leur partager les orientations stratégiques et les enjeux ;
- Coconstruire une feuille de route qui décline de manière opérationnelle les orientations stratégiques sur une échelle de temps.

Les livrables « diagnostic » et « feuille de route » sont confidentiels et restent la propriété de chaque OF.



Cette phase mobilise en moyenne 3 à 4 jours l'organisme de formation (le dirigeant et/ou ses équipes) sur une période de 3 à 6 mois maximum.

→ Une phase d'accompagnement qui permet d'engager des actions concrètes de la feuille de route

Cette phase a pour objectif de mettre en œuvre la feuille de route au travers de « chantiers stratégiques et structurants » qui mobilisent à la fois la sphère de direction et/ou les équipes OF. Chaque chantier donne lieu à un livrable.

Ces chantiers peuvent viser différents objectifs, et par exemple :

- Formaliser une stratégie opérationnelle sur des objets tels que la digitalisation, l'accompagnement, la commercialisation, la communication, le partenariat, gestion des RH... ;
- Structurer des processus qu'ils soient organisationnels, pédagogiques, ou d'amélioration continue, ...
- Accompagner les équipes pour favoriser dans une dynamique de changement
- Mettre en mots le « savoir-faire » de l'OF dans une optique de capitalisation, de communication ou de positionnement sur de futurs marchés
-



Chaque chantier mobilise entre 2 et 3 jours des participants ciblés de l'OF. La feuille de route et la déclinaison des chantiers s'étend sur une période de 1 à 2 ans maximum.

PROCESSUS D'INSCRIPTION DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE

Les critères d'éligibilité aux prestations du PAS

Pour bénéficier du PAS, chaque structure doit répondre à 3 critères d'éligibilité. Ce sont des critères obligatoires auxquels chaque organisme de formation (OF) doit répondre. Si l'un des critères n'est pas rempli, cela entraîne l'inéligibilité.

Critère éligibilité 1	Être un OF implanté en région Centre-Val de Loire et mettant en œuvre des formations sur le territoire régional
Critère éligibilité 2	Être un OF prioritairement engagé dans la formation des personnes en recherche d'emploi, ou ayant le projet d'accroître sa part de formation à destination des personnes en recherche d'emploi
Critère éligibilité 3	S'engager à mobiliser ses équipes à la fois dans la phase de diagnostic 360° et d'élaboration du plan d'action, et dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions. <u>L'implication des équipes est une condition de réussite de ce parcours d'accompagnement stratégique</u>

Les étapes d'inscription de l'OF et d'instruction des inscriptions par la Région

Etape 1	Chaque OF qui souhaite bénéficier un parcours d'accompagnement stratégique du PAS doit s'assurer qu'il répond bien aux 3 critères d'éligibilité et compléter la fiche d'inscription jointe en Annexe A.
Inscription	Chaque inscription doit être envoyée à l'adresse mail suivante : transformation@centrevaldeloire.fr . Un accusé de réception mail sera transmis. Le délai d'instruction est au maximum de 30 jours ouvrés.
Etape 2	Chaque inscription sera prise en compte par les services de la Région qui vérifieront les 3 critères d'éligibilité, et des compléments pourront être demandés.
Instruction des inscriptions	<p>→ Si l'OF est éligible : Sur la base des éléments fournis par l'OF dans la fiche d'inscription (CA, effectifs, sites de formation...), la Région valide l'inscription par mail. Paradoxes (prestataire sélectionné par la région Centre-Val de Loire) prendra ensuite contact avec l'OF pour programmer un premier entretien à distance. La prise de contact se fera environ dans les 10 jours qui suivent cette validation pour programmer la prestation.</p> <p>→ Si l'OF n'est pas éligible : La Région fera parvenir les motifs de rejet de son inscription par mail à l'OF, et travaillera avec lui pour lever (si possible) ces motifs de rejet et permettre ainsi l'inscription dans le PAS.</p> <p>Dans le cas où des informations complémentaires seraient nécessaires pour instruire l'inscription, l'OF pourra être contacté par les services de la Région. Il convient donc de renseigner dans la fiche d'inscription un contact facilement joignable et informé de la démarche.</p>

ANNEXE A

FORMULAIRE INSCRIPTION OF - PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE

COORDONNEES DE L'ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale	Indiquez ici le nom de votre structure
Statut juridique	Indiquez ici votre statut juridique (association, SARL, EPIC, ...)
Adresse postale de la structure	Critère d'éligibilité 1 Adresse postale
Coordonnée mail	Adresse mail
Coordonnées téléphoniques	Indiquez ici les coordonnées téléphoniques de votre structure
Numéro de déclaration d'activité	Renseignez ici le n° d'enregistrement de la déclaration d'activité
Représentant de la structure	Nom, prénom, qualité Coordonnées téléphoniques Adresse mail
Contact	Indiquez ici le nom et les coordonnées de la personne qui pourra être jointe par la Région dans le cadre du processus 'instruction de l'inscription Nom, prénom, qualité Coordonnées téléphoniques Adresse mail

CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME DE FORMATION

Effectifs permanents	Indiquez ici vos effectifs permanents en équivalent Temps plein Effectifs permanents : x ETP (% e la masse salariale)
Effectifs non permanents	Indiquez ici vos effectifs non permanents en équivalent Temps plein Effectifs non permanents : X ETP (% de la masse salariale)
Sites de formation permanents	Précisez ici le nombre de sites de formation permanents que vous avez en région Centre-Val de Loire et leur localisation
Sites de formation non permanents	Précisez ici le nombre de sites de formation non permanents que vous avez en région Centre-Val de Loire et leur localisation

<p>Tranche de Chiffre d'affaires annuelle</p>	<p>Indiquez ici dans quelle tranche de chiffre d'affaires vous vous situez</p> <p><input type="checkbox"/> 0 à 500 000 € / an</p> <p><input type="checkbox"/> 500 001€ à 1 000 000€ / an</p> <p><input type="checkbox"/> 1 000 001 € à 3 000 000 € / an</p> <p><input type="checkbox"/> 3 000 001 € à 8 000 000€ / an</p> <p><input type="checkbox"/> supérieur à 8 000 001 € / an</p>
<p>Positionnement sur la formation à destination des personnes en recherche d'emploi</p>	<p>Critère d'éligibilité 2</p> <p>Déployez-vous des formations pour des personnes en recherche d'emploi sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si vous ne déployez pas de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, indiquez ici quels sont vos projets de déploiement.</p>
<p>Intervention auprès des personnes en recherche d'emploi</p>	<p>Indiquez ici le % du chiffre d'affaires que vous réalisez pour former des personnes en recherche d'emploi et les dispositifs sur lesquels vous intervenez (POEC, POEI, AFPR, AFC Pôle Emploi ...)</p>

MOTIVATION ET ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION

<p>Votre motivation</p>	<p>Précisez ici en quelques lignes ce qui vous motive à vous inscrire dans le parcours d'accompagnement stratégique. Si vous avez déjà défini une ligne stratégique ou des actions, il convient d'apporter des précisions. Ces éléments permettront aux services de la Région de définir la durée d'accompagnement la plus adaptée pour la première étape « Diagnostic 360° - Elaboration du plan d'actions »</p>
<p>Engagement à mobiliser l'ensemble de ses équipes</p>	<p>Critère d'éligibilité 3</p> <p>Précisez ici votre engagement en termes de mobilisation d'équipe. Il s'agit de mesurer votre capacité à engager vos équipes dans les phases de diagnostic, d'élaboration du plan d'actions et ensuite dans la mise en œuvre de ce plan d'actions. Cela peut se traduire à la fois par un écrit et par des éléments chiffrés tels que le pourcentage d'engagement de l'équipe, la durée d'engagement possible, les contraintes ou opportunités éventuelles.</p>